

Conseil communal de Lausanne

Initiative: Interpellation urgente (urgence refusée)
Titre : Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ?

Le 10 octobre 2021, l'UDC déposait une interpellation urgente concernant la pollution à la dioxine qui touche Lausanne. La discussion de l'interpellation a été menée lors du plénum du conseil communal du 9 novembre 2021. Lors de cette discussion, la résolution demandant à la Municipalité d'informer la population tous les 3 mois a été acceptée. Or, à ce jour, la Municipalité n'a effectué aucune communication officielle à la population.

En février 2022, de nouveaux éléments importants sont apparus dans le dossier. Le Conseil fédéral a répondu à une interpellation de Mme la sénatrice Thorens-Goumaz. En substance, le Conseil fédéral annonce que les mesures d'assainissement doivent être financées par Lausanne, et cela sans l'aide des fonds OTAS. Les fonds OTAS n'entrant en matière qu'en cas d'insolvabilité de Lausanne. Par ailleurs, une révision de l'ordonnance sur les sites contaminés a été mise en consultation en mars 2019. Cette révision prévoit que les valeurs limites sont de 20 nanogrammes par kilo de terre pour les sols, ce qui signifie que quasiment la totalité de sols lausannois devront être assainis.

Lors de la discussion au conseil national de l'interpellation de Mme la sénatrice Thorens-Goumaz, Mme la conseillère fédérale Sommaruga a déclaré :

«Je suis très préoccupée par cette pollution des sols, en particulier sur les aires de jeu, mais aussi dans d'autres endroits où les enfants jouent. Vous savez comment les petits jouent: tout va dans la bouche. Et si ces sols sont si pollués, les enfants n'ont vraiment aucune chance.»

Finalement, l'article du Matin du 6 février 2022 nous apprend que, selon le Conseil fédéral, Lausanne soit un cas unique en Suisse :

« A ce jour, il n'a pas connaissance de pollutions des sols par les dioxines émises par d'anciennes usines d'incinération des ordures ménagères d'une ampleur comparable à la situation lausannoise »

Au vu du développement ci-dessus, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. Quelles sont les nouvelles informations/analyses que la Municipalité a en sa possession ?
2. Pourquoi la Municipalité n'a pas à ce jour fait de communication à la population comme le demandait la résolution votée le 9 novembre 2021 ?
3. Au vu de l'absence d'aide du fonds OTAS et de la possible baisse du taux maximal à 20 nanogrammes par kilo :
 - a. Quel est le coût estimé de la dépollution à mener ?
 - b. Comment la Ville financera la dépollution ?
 - c. Quelle est la surface des sols contaminés à Lausanne ?
4. A ce jour, quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour dépister et soigner les habitants de Lausanne affectés dans leur santé par cette pollution qui dure depuis plus de 50 ans ?
5. A ce jour, quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour compenser les habitants de Lausanne lésés financièrement par la pollution ?

Lausanne, 07.03.2022

Fabrice Moscheni

Guy Gaudard

Valentin Christe

Eliane Aubert





